

Plan – Ours : Manipulations et mensonges – Une possible catastrophe sanitaire

Réunion du Groupe-Ours, Toulouse, 19-12-2008 : M. le Préfet de Région est agacé, M. le Préfet de Région jette au sol le courrier que l'ADDIP lui remet afin qu'il le transmette au Ministère concerné,

M. le Préfet de Région parle de « démocratie » mais voudrait faire taire notre porte-parole ; parle de « concertation » mais les rapports des Inspecteurs Généraux, bases de la réunion que M. le Préfet de Région préside, précisent clairement qu'il ne s'agit au mieux que de « consultation » ; parle de « transparence », « ouverture » ... mais refuse d'ouvrir notre courrier où une partie des mensonges et manipulations à propos des ours est révélée, entre autres celles et ceux de son prédécesseur lors des importations de cette bête en l'année 2006 ...

Nous insistons cependant, et proposons à M. le Préfet de Région une très succincte synthèse de ces mensonges et manipulations, plus complète cependant que celle qu'il n'a point voulu accepter, ni remettre à Mme la Secrétaire d'Etat.

Synthèse succincte mais exhaustive en l'état des documents rendus publics : il peut y en avoir d'autres, restés secrets d'Etat, tout est possible en ce dossier traité par l'Etat comme s'il relevait du secret défense !

Brève chronologie et résumé des mensonges et manipulations de l'Etat français survenus dans les Pyrénées depuis 1993 à propos des plans-ours, et encore on ne sait sans doute pas tout ...

Il ne s'agit ici que d'une **très succincte synthèse** des mensonges et manipulations des acteurs du plan-ours, Etat français ou associations impliquées, et, sauf pour ce qui concerne 1993, nous nous limitons aux seules malhonnêtetés concernant la réalité des animaux importés.

Le bien fondé de l'opération elle-même, ses préalables depuis le colloque de Covadonga organisé par le Conseil de l'Europe en 1988 (« *Atelier sur la situation et la protection de l'ours brun (ursus arctos) en Europe* »), les mensonges à propos des anciens modes de surveillance des troupeaux que les éleveurs actuels auraient « oubliés », leur supposée cohabitation autrefois avec le carnivore, l'ours « espèce-parapluie », espèce soi-disant « menacée », l'ours « herbivore » et autres inventions, nous avons brièvement abordé ces problèmes dans le Bilan à mi-parcours de l'ADDIP : « *Ecologie, un vrai problème manipulé de façon inquiétante* » (mai 2008).

Année	Source(s)	Responsable (et bénéficiaire si indiqué)	Montant	Mensonge/Manipulation (en gras : l'essentiel)
1993	Life-Europe 1° étape du programme de conservation des vertébrés menacés dans les Pyrénées	Europe (France : Office de la Chasse)	Budget total : 1,099,333.50 € Contribution Life : 824,500.00 €	« Région isolée et inaccessible jusqu'à récemment encore, les Pyrénées sont en Europe un des derniers refuges pour quelques uns des plus spectaculaires <i>mammifères</i> et oiseaux en danger, en particulier l'ours brun, le bouquetin des Pyrénées, et le gypaète barbu. » /Original en anglais – L'ours brun n'a jamais été considéré comme espèce en danger par l'UICN, y compris dans le dernier classement en vigueur. Quant à l'image donnée des Pyrénées pour « justifier » l'action .../

<p>1995</p>	<p>Documents : A) - « ANNEXES », sans autres précisions, qui complètent « <i>DIREN Midi-Pyrénées, Juin 2000. Bilan scientifique et technique de la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées Centrales – Synthèse des données 1996-2000 – Programme Life B4 – 3200/96/518 – Pierre-Yves Quenette Equipe de suivi DIREN/Life</i> » B) – dans le <i>Bilan</i> lui-même, le Tableau scientifique, p. 9</p>	<p>Europe Etat français ONCFS ONF DIREN Midi-Pyrénées Artus/Ferus ADET Fédérations de chasse des 09 et 31</p>		<p>A) - Alors qu'ils ont pour mission de recueillir et diffuser toutes les informations sur les ours à importer en 1996, l'ensemble de ces partenaires décide en novembre 95, dans un protocole qui ne figure pas dans l'Annexe 1 (consacrée à l'information) mais dans l'annexe 11 intitulée « <i>Protocole de suivi scientifique</i> », de cacher certaines informations essentielles : « <i>En ce qui concerne la diffusion des résultats, un accord devra être conclu, avant le lâcher des ours, pour déterminer l'accès aux données des différents partenaires ainsi que le type d'information à inclure dans les documents produits (cf. Protocole pour l'opération de capture-lâcher-surveillance d'ours).</i> » <i>La nature de cette information (données de localisation, calcul du domaine vital, comportement alimentaire, état sanitaire des animaux...) sera fonction du partenaire considéré.</i> » (p.98)</p> <p>Effectivement la lecture de l'Annexe 1 (consacrée elle à l'information) confirme que ces informations n'ont été diffusées à aucun des <i>différents partenaires</i>, tous listés dans cette annexe.</p> <p>B) – Ces informations, rendues publiques en 2000 seulement, étaient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - B1) - <u>comportement alimentaire</u> : « <i>Nourrissage artificiel = Présent (plus ou moins intensif)</i> » - B2) - <u>état sanitaire des animaux</u> : « <i>Rage = présente (++) – Statut clinique = bon (mais portage de nombreux agents pathogènes : arbovirus ++, parvovirus +++ etc)</i> »
<p>2003</p>	<p>Commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la présence du loup en France et de l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne présidée par M. Ch. ESTROSI (enregistré à l'assemblée nationale le 2 mai 2003 - N° 825).</p>	<p>Les mêmes que ci-dessus</p>		<p>Alors qu'il dépose sous serment, et répond à des questions concernant la diffusion des informations, aucun des acteurs publics ou associatifs de la rétention d'information décidée avant les premiers lâchers d'ours ne fait état de l'accord de novembre 1995 organisant le masquage de ces informations.</p> <p>Les uns insistent au contraire sur le temps consacré à cette information, mais il s'agit des informations sur les déplacements des ours après leur lâcher (par exemple, M. Freby/ONF, M. Quenette/ONC); d'autres se contentent d'indiquer, au conditionnel, que l'information antérieure aurait sans doute pu être améliorée (Mme. Chêne/ONF); ces témoins cités à titre d'exemple sans aucune exhaustivité</p>

<p>Février r2005</p> <p>et</p>	<p>A) « Renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées - Dossier de concertation »</p>	<p>Etat français, Jean Daubigny, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur du massif des Pyrénées</p>		<p>Mensonges et manipulations concernent les deux thèmes déjà en cause lors des précédents de 1995 : comportement alimentaire, état sanitaire des animaux.</p> <p>Pour plus de lisibilité nous présentons ces mensonges ci-dessous, à la suite de ce tableau :</p>
<p>2006 diffusé peu avant les lâchers</p>	<p>B1) Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006 – 2009</p> <p>+ B2) Annexes</p>	<p>Etat français, introduction signée de Mme Nelly OLIN Ministre de l'écologie et du développement durable</p>		

- Comportement alimentaire : les tableaux scientifiques publiés en A p.25 et B1 p.84 mentionnent simplement « présent », mais il est précisé au dessus de ce second tableau : « *Il est à signaler /sic/ de plus, que les aires de nourrissage en Slovénie ne comportent plus de viande aujourd'hui.* ».

C'est totalement faux. Chercheurs slovènes en 2005 (« 16^{ÈME} Conférence internationale sur l'ours – Recherche et Gestion – Riva del Garda, Trentin, Italie) comme Ministère slovène de l'Environnement lui-même en 2007 indiquent que ce nourrissage carné est constant : « *Actuellement, le suivi de la population d'ours bruns en Slovénie repose sur des comptages directs effectués sur des emplacements relativement permanents (stations de nourrissage avec de la viande, ou avec du maïs, autres stations de comptage) /.../ il est ainsi possible d'observer et compter sur les stations de nourrissage plus de 70% de la population d'ours* » (voir : « *The brown bear conservation and management in Slovenia (Long version)* » p.7).

- Etat sanitaire des animaux : en A et B1 ces deux mêmes tableaux éliminent un problème sanitaire majeur, celui du « **portage de nombreux agents pathogènes : arbovirus ++, parvovirus +++** » présent dans les données recueillies en 1995 et qu'il avait alors été décidé de cacher. Données reprises en 2000, p. 19 de « *DIREN Midi-Pyrénées Rapport final Life Nature – Ours en Pyrénées centrales* ».

Est-ce dire que ce problème a disparu ?

Une rapide explication est nécessaire : les arboviroses sont des maladies transmises par des insectes porteurs qui les inoculent en piquant les mammifères (l'actuelle épidémie de fièvre catarrhale dite « maladie de la langue bleue » en est une). Pour les ours slovènes, une des arboviroses les plus inquiétantes est l'encéphalite à tiques (transmise donc par des tiques). Si le tableau scientifique soumis à concertation en A comme celui publié en B1 « oublie » de mentionner les arboviroses, l'Annexe technique B2 par contre précise, p.94 :

« L'encéphalite à tiques est très présente en Slovénie où elle est réellement endémique chez l'homme. Cette infection peut être responsable d'encéphalites ou encéphalomyélites graves, voire mortelles (Jereb et al. 2002). Cette arbovirose (maladie transmise par un arthropode) est associée à une virémie courte (8 jours chez l'homme). Le pic d'incidence survient durant l'été, lorsque la fréquentation humaine en forêt augmente (Arquillière 1995). Les travailleurs forestiers sont fortement exposés à cette zoonose (~10 % de la population testée en 1992), et une partie d'entre-eux est vaccinée (Avsic-Zupanc et al. 1992, Tomazic et al, 1997). »

et ajoute, page suivante, que **la maladie est absente des Pyrénées.**

Sa réalité est donc avérée en Slovénie, mais il faut lire les Annexes pour le savoir, or qui lit jamais toutes les annexes d'un document, surtout celles les plus techniques ? Cette réalité par contre a été gommée, notamment, et c'est le plus grave, dans le tableau soumis à « concertation » en A. En fait, il y avait chez les responsables une connaissance réelle des risques liés à cette zoonose (maladie transmissible animaux <> humains), mais ils ont choisi de ne pas la rendre publique, de la cacher: en mars 2005 en effet, alors que la « concertation » est déjà bien engagée, l'ONCFS est chargée d'une mission d'expertise concernant entre autres l'encéphalite à tiques. Ses résultats ne seront finalisés qu'en janvier 2006 et rendus publics peu avant les lâchers, dans ces Annexes.

Il avait fallu 5 ans pour que la réalité sanitaire connue en 1995 fût rendue publique en 2000; un peu plus d'un an « seulement » sépare le début (février 2005) et la fin (avril 2005) de la « concertation », de la diffusion de ces informations (printemps 2006, peu avant la première importation). Quel progrès !

Chronologiquement, **tout a été fait pour que le problème ne vienne pas sur la place publique, celle de la « concertation ».**

Mais il y a pire et plus inquiétant que cette manipulation mensongère.

Le document « scientifique » de l'ONCFS si tard publié (trop tard) est très étonnant par son manque de rigueur véritablement scientifique et son impressionnisme. On y lit en effet ceci, p.95 :

« Ce résultat, bien que pratiqué sur un échantillon très faible, suggère que les ours slovènes sont eux aussi exposés à la TBE /acronyme anglais de la maladie/. Le niveau d'exposition des ours (prévalence sérologique) de même que leur rôle dans l'épidémiologie de cette infection est cependant difficile à apprécier en l'état actuel des connaissances. Il est très probable que la virémie est très fugace chez l'ours comme chez l'homme et que le risque d'introduction d'un ours infectieux dans les Pyrénées est négligeable ».

Mais , en conclusion, miracle sans doute de la science mode ONCFS, ignorance et probabilité se muent en certitude : « : Les encéphalites à tiques représentent un danger pour l'homme en Slovénie et il faudra en tenir compte en terme de prévention des morsures de tiques pour les agents appelés à séjourner de manière prolongée dans le pays pour les opérations de captures (période à risque : printemps, été, automne). L'ours est potentiellement exposé à cette infection dans ce pays, si bien que le risque d'introduction d'un ours infectieux n'est pas nul. Mais la virémie étant très courte, le risque d'émergence de cette infection dans les Pyrénées est négligeable. ».

Mme la Secrétaire d'Etat est polytechnicienne (1), nous aimerions savoir quelle note elle donnerait à une telle « dissertation scientifique » : échantillon très faible qui ne prouve donc rien, on ne sait rien par ailleurs, on n'est pas sûr des faits, mais ... peut-être, probablement ... donc c'est !

Or, dans ce pire, il y a encore pire : le risque d'avoir introduit dans les Pyrénées cette zoonose, mortelle parfois pour l'homme et qui n'y existait pas jusque là, loin de n'être simplement que « pas nul », ce qui est déjà beaucoup, est en fait bien plus que cela.

En mai 2008, la DIREN Midi-Pyrénées, acteur de premier plan dans ce jeu de poker menteur, a publié, à en tête de notre République : « *Eléments techniques sur le réalisation du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (2006-2009) – Point au premier trimestre 2008* ». Une fois de plus, comme en 2000 à propos de la décision de cacher la vérité, comme en 2006 à propos des dangers de l'encéphalite à tiques, ce sont dans ces Annexes que nul ne lit jamais que gît le lièvre, ou la tique. On y apprend en effet ceci, page 7 :

« ANNEXE 3 : RAPPORT SANITAIRE.

Analyses sérologiques /tableau page suivante/

	Palouma	Franska	Hvala	Balou	Sarousse
Virus Hantaa	0,01 Négatif	0,01 Négatif	0,00 Négatif	0,00 Négatif	0,00 Négatif
Virus Puumala	DO=0,18 Positif	0,01 Négatif	-0,01 Négatif	0,00 Négatif	0,00 Négatif
Virus Tahina	-0,01 Négatif	0,00 Négatif	-0,01 Négatif	-0,01 Négatif	0,00 Négatif
Virus de l'encéphalite à tiques	DO=0,71 Positif	0,03 Négatif	DO=0,92 Positif	0,00 Négatif	0,08 Négatif
Virus Toscana	0,02 Négatif	0,01 Négatif	0,01 Négatif	-0,01 Négatif	0,00 Négatif
Virus West Nile	0,06 Négatif	0,01 Négatif	0,05 Négatif	0,00 Négatif	0,00 Négatif

Test ELISA avec utilisation de la Protéine A conjuguée à la peroxydase pour la détection des anticorps anti-ours.

Positif = Présence d'anticorps anti-IgG vis à vis du virus concerné.

DO = densité optique des mesures spectrométriques ».

Pour reprendre les termes du rapport « scientifique » de l'ONFS : « Le niveau d'exposition des ours (prévalence sérologique) de même que leur rôle dans l'épidémiologie de cette infection est cependant difficile à apprécier en l'état actuel des connaissances. Il est très probable que /.../ ». Le tableau ci-dessus ne relève plus de la « probabilité », mais des faits constatés.

Ours porteurs d'anticorps : deux sur cinq. C'est statistiquement énorme alors que les animaux importés ont, sur ce plan, été sélectionnés au hasard. : 40% de cet « échantillon » ! Alors que la durée de la virémie chez l'ours n'est pas connue, qui oserait encore affirmer que, statistiquement, le risque d'avoir introduit dans les Pyrénées un ours infectieux est simplement « non nul » ? Pourquoi pas, là aussi, 40% ?

Mais, puisque M. le Préfet de Région l'indique, transparence et concertation sont les maîtres mots de cette opération ...

Ces supercheries n'ont que trop duré.

Peut-être un jour faudra-t-il quand même que rendent des comptes Ministère, DIREN, ONCFS, ADET et autres associations complices de ce qui, outre une catastrophe sociale, peut très bien avoir aussi été une catastrophe sanitaire ...

(1) Il s'agit de Nathalie Kosciusko-Morizet qui a quitté le secrétariat d'Etat à l'Ecologie en janvier 2009 après la rédaction de ce rapport